



Le 25 janvier 2024,

## Création d'une piste cyclable entre Blois et Fossé

Dans le cadre de leur politique cyclable et de leurs schémas directeurs respectifs, le Conseil départemental de Loir-et-Cher et Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois, poursuivent la construction de nouvelles voies vertes dont celle de Blois-Fossé.

Cette liaison intercommunale représente un fort potentiel de report modal (courses, activités sportives, associatives, travail, établissements scolaires, etc.). L'objectif est d'atteindre les objectifs ambitieux du PLUi-HD (1 déplacement sur 2 alternatif à la voiture individuelle d'ici à 2037) et de donner envie de changer ses habitudes en ciblant les trajets «réalistes».

Fossé n'étant situé qu'à 2 km des zones d'activités de Blois et à 7 km de la gare SNCF et du centre-ville, l'objectif de cet aménagement est de créer une liaison à la fois rapide, confortable et sécurisée. L'utilisateur ici est plutôt équipé de vélo de ville, éventuellement à assistance électrique, ou de vélo tout chemin, et souhaite atteindre sa destination le plus rapidement possible avec un moindre effort.

Cette voie verte, longue de 2,4 km (1,43 km pour le Département et 970m pour Agglopolys), s'étend de l'entrée de ville de Blois/Villebarou (avenue de Vendôme) jusqu'au chemin des Cochons à Fossé.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher et la Communauté d'agglomération de Blois ont convenu ensemble de l'opportunité de créer cet aménagement.

La piste cyclable sera opérationnelle pour le printemps 2024.

### ■ Travaux portés par Agglopolys

Les aménagements sont découpés en 3 parties :

- La première partie (à l'Est) est située avenue de Vendôme (Blois) à la fin de la bande cyclable pour aller jusqu'au giratoire des Garbotières afin de se raccorder à la voie verte réalisée par Agglopolys en 2022 rue des Mardeaux (Villebarou).
- La seconde partie est située dans le prolongement de la partie 1 avant de traverser la RD203 après le giratoire des Garbotières. Elle est située entre le giratoire des Mardeaux et le giratoire des Garbotières (Villebarou).
- La troisième partie, située le long du chemin des Cochons (Fossé), récupère l'ancien chemin accédant à la route de Blois. Cette voie se raccorde sur une voie de circulation à très faible trafic.

La voie verte de 3 mètres de large est revêtue d'enrobé hydrodécapé, offrant un confort de roulement tout en contribuant à atténuer les îlots de chaleur. Il n'y a pas d'ajout d'eau pluviale dans le réseau car l'ensemble des eaux pluviales de cette voie sera intégré dans l'espace vert.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Eurovia BSTP, de novembre 2023 à fin mars 2024.

### ■ Travaux portés par le Département de Loir-et-Cher

Les aménagements cyclables sont découpés en trois sections :

- Côté Fossé, création d'une voie verte mixte agricole / piétons / vélos de 1 km en site propre, de 4 mètres de largeur le long de la RD 957, qui se raccorde au réseau cyclable d'Agglopolys. L'emprise foncière le long de la RD 957 a permis de prévoir un aménagement ambitieux en créant une voie verte, double sens, dédiée aux modes doux, en site propre.



- Au niveau du pont autoroutier A10/RD 957, travaux d'aménagement du perré (muret de consolidation) de l'A10 et création d'une voie verte de 3 mètres de largeur, sur domaine public autoroutier.
  - Côté Blois, création d'une voie verte de 3 mètres de largeur en site propre, le long de la RD 203, qui se raccorde au réseau cyclable d'Agglopolys.
- L'ensemble de cette voie verte est revêtu en enrobé grenailé.  
Les travaux sont réalisés par l'entreprise Colas, de septembre 2023 à janvier 2024 et l'entreprise EBGC/URETEK de janvier à mars 2024.

## Coût de l'opération

### ■ Travaux Agglopolys :

Montant global : 430 000€ TTC

Plan de financement :

Agglopolys :	209 586 €
Région Centre-Val de Loire (Contrat Régional de la Solidarité Territoriale) :	143 300€
Etat (6e Appel à projet Fonds Mobilités actives) :	77 114€

### ■ Travaux Département :

Montant global : 1 020 000€ dont 580 000€ pour les travaux sous le pont autoroutier

Plan de financement :

Conseil départemental de Loir-et-Cher :	510 000€
Région Centre-Val de Loire (Convention Région/Département) :	510 000€

## La politique cyclable d'Agglopolys et son schéma directeur

Depuis plusieurs années, Agglopolys est engagée dans une politique cyclable forte, visant à développer un écosystème favorable à l'usage du vélo et combinant des aménagements, du stationnement, des matériels, des services permettant d'assurer sur le territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.

Elle a adopté en 2016 son premier schéma directeur cyclable, revu en 2022 pour 10 ans.

Agglopolys a par ailleurs pris des engagements dans différents documents cadre, notamment le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacement (PLUi-HD). Le Plan Mobilité (volet Déplacement du PLUi-HD) prévoit notamment de multiplier par 2,6 la part du vélo dans les déplacements du quotidien.

En 2023, Agglopolys totalisait sur son territoire un linéaire de 204 km d'aménagements cyclables. Plusieurs millions d'euros d'investissements ont été consacrés à la création ou amélioration des infrastructures cyclables. Entre 2018 et 2022 (données Géovélo), on observe un quasi doublement en 5 ans du linéaire.

Le nouveau schéma directeur cyclable prévoit prioritairement de résorber les discontinuités et les points durs en coeur d'agglomération, pour permettre l'émergence d'un réseau structuré pour les usages quotidiens. Il prévoit également de réaliser les liaisons intercommunales de proximité manquantes.

Nouveauté 2024 à venir : la création de lignes vélos en coeur d'agglomération

L'objectif pour Agglopolys sera de proposer des itinéraires directs permettant de relier les communes de la 1ère couronne entre elles et avec les principaux pôles générateurs du Blaisois (hôpital, polyclinique, zones d'activités, lycées/collèges, administration, zones commerciales) dans des temps raisonnables.



## La politique cyclable du Département de Loir-et-Cher et son schéma directeur

Dans le cadre de son Agenda 2030, le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté en 2020, un ensemble de mesures visant à développer les mobilités douces et à réduire l'automobilisme qui reste un enjeu important dans un département rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

Le schéma directeur des mobilités douces adopté en 2022, a pour ambition de porter un investissement global de 21 M€ sur 10 ans en vue de réaliser 107 km d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030 dans le département. Initialement orientée vers les itinéraires cyclables touristiques, la «stratégie vélo», départementale promeut désormais également, en réponse aux besoins exprimés localement, l'usage pour les déplacements dans le cadre des liaisons domicile-travail et de desserte des collèges le long d'axes départementaux structurants.

Cette politique se concrétise, pour le conseil départemental, par la réalisation en maîtrise d'ouvrage propre, ou par subventionnement de projets menés par d'autres collectivités, de liaisons cyclables, de parking relais, d'aires de covoiturages...



### CONTACTS

**Rachel MENSEAU - Directrice de la Communication**  
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 02 54 90 35 34 - rachel.menseau@agglropolys.fr

**Flavien CUPERLIER - Attaché de presse**  
**Direction communication et relations presse**  
Conseil départemental de Loir-et-Cher - Place de la République - 41000 Blois Cedex  
Tél. 02 54 58 54 60 - flavien.cuperlier@departement41.fr